RECHERCHES

SUR LA

FOIRE DU LENDIT

DEPUIS SON ORIGINE

JUSQU'EN 1430

PAR

Ernest ROUSSEL

ÉTYMOLOGIE ET SENS DU MOT : lendit.

Lendit dérive du terme latin *indictum*, qui a signifié d'abord assemblée de piété tenue chaque année à une époque fixée d'avance, et par extension foire. Le mot lendit, pris parfois dans l'acception générale de foire, a été cependant presque constamment réservé pour désigner la foire de la plaine Saint-Denis.

CHAPITRE I

ORIGINE DE LA FOIRE DU LENDIT

Le fait de l'établissement de la foire du Lendit par Charlesle Chauve ne repose sur aucun document authentique. L'opinion qui attribue l'origine de la foire du Lendit à un concours de piété en l'honneur d'un fragment du bois de la croix apporté de Jérusalem à Paris en 1109 ne paraît pas mieux avérée; ce n'est qu'une ingénieuse conjecture, ne s'appuyant sur aucun texte précis. Peut-être faut-il établir une distinction entre l'Endit qui fut célébré de tout temps par les religieux à l'intérieur de l'église de Saint-Denis, et la foire qui se tenait à l'occasion de cet Endit, foire qui antérieurement à 1124 appartenait au roi.

CHAPITRE II

HISTOIRE DE LA FOIRE DU LENDIT DE 1124 A 1430

En 1124, Louis VI donna à l'abbaye de Saint-Denis toutes les coutumes et toute la justice de la foire du Lendit. De 1357 à 1360, la foire du Lendit fut ou interrompue ou réduite à quelques loges à l'intérieur de la ville de Saint-Denis. En 1397, le roi permit aux marchands du Lendit d'apporter pendant huit jours aux halles d'en haut à Paris les draps qu'ils n'avaient pas vendus pendant la foire; c'est ce qu'on appela depuis le Petit Lendit qu'il ne faut pas confondre avec le Petit Lendit qui se tenait à l'intérieur de la ville de Saint-Denis. En 1399, Charles VI publia une ordonnance pour remédier aux fraudes qui se commettaient à l'occasion de la foire du Lendit. Le Lendit fut interrompu de 1418 à 1426, fut rétabli en octobre 1425 par Henri VI, roi de France et d'Angleterre, et cessa de 1430 à 1444.

CHAPITRE III

LE LENDIT DANS LA POÉSIE DU MOYEN AGE

Plusieurs chansons de geste ont été composées pour expliquer l'origine des reliques de la Passion conservées à Saint-Denis et en même temps l'origine du Lendit. Les principales sont : la Chanson du Pèlerinage de Charlemagne à Jérusalem et le Fierabras. Cette foire a aussi été célébrée dans le dit du Lendit attribué généralement au poète Guillot.

CHAPITRE IV

EMPLACEMENT ET DURÉE DE LA FOIRE DU LENDIT

Le champ du Lendit était situé entre Saint-Denis, Aubervillers, la Chapelle et Saint-Ouen; il s'étendait des deux côtés du chemin pavé de Paris à Saint-Denis.

La durée du Lendit, d'abord contestée, a été définitivement réglée au milieu du XIII° siècle : depuis cette époque, le Lendit commença le second mercredi de juin et se termina la veille de la Saint-Jean; la foire durait, suivant les années, de onze à seize jours.

CHAPITRE V

CONSTRUCTION DES LOGES DU LENDIT

Les loges étaient construites avec le bois fourni par l'abbaye ou par le fermier du Lendit, et ordinairement aux frais et par les soins des locataires. Le nombre des loges du Lendit était de douze cents en 1415.

CHAPITRE VI

BÉNÉDICTION DU LENDIT

La bénédiction était faite chaque année le second mercredi de juin par l'évêque de Paris, assisté du chapitre de Notre-Dame; elle était précédée d'un sermon au peuple. L'èvêque recevait des religieux de Saint-Denis dix livres parisis pour la bénédiction.

CHAPITRE VII

RELATIONS DES MARCHANDS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS AVEC LA FOIRE DU LENDIT.

Les marchands parisiens étaient très nombreux au Lendit;

la Normandie et la Flandre étaient deux provinces qui avaient les relations les plus importantes et les plus suivies avec le Lendit; cette foire était le principal rendez-vous des marchands du Nord de la France.

CHAPITRE VIII

NATURE DES MARCHANDISES VENDUES AU LENDIT.

Les principales denrées amenées au champ du Lendit étaient les draps, les toiles, les cuirs et le parchemin; il s'y faisait un commerce important de chevaux. La pelleterie se vendait surtout à Saint-Denis au petit Lendit.

CHAPITRE IX

REVENUS DE LA FOIRE DU LENDIT.

Les revenus que l'abbaye de Saint-Denis tirait de la foire du Lendit provenaient : de la location des loges, des amendes et confiscations de la foire, et du denier de garde. Ces revenus étaient ordinairement affermés.

CHAPITRE X

ADMINISTRATION DE LA FOIRE DU LENDIT.

Les agents chargés par les religieux de Saint-Denis de l'administration du Lendit étaient: le commandeur de l'abbaye qui s'occupait de la location des loges et de la perception du prix de location; le portier de l'abbaye qui avait dans ses attributions la garde de la police du Lendit; le prévôt du Lendit, chargé de la justice de la foire et de l'exécution des arrêts; le chevalier du guet du Lendit, chargé, sous les ordres du portier, de la police de la foire.

CHAPITRE XI

INTERVENTION DE LA ROYAUTÉ ET DE SES AGENTS DANS LES AFFAIRES DU LENDIT

Le roi est intervenu pour régler la durée du Lendit. Depuis la fin du XIII° siècle, il a levé à son profit toutes les coutumes sur les denrées du Lendit et s'est même fait octroyer par les religieux à plusieurs reprises des impositions extraordinaires. Enfin le prévôt de Paris et ses agents n'ont cessé pendant tout le XIV° siècle de troubler les religieux et leurs gens dans l'exercice de la justice et de la police de la foire.

Chaque élève publiera les positions de sa thèse sous sa responsabilité personnelle.

(Règlement du 2 février 1866, art. 9).

EZ FREITALIO

THE THE PARTY OF THE WALL ST. ACTUAL AND THE PARTY OF THE

I a real cut in the real cut in a duries du Lendel. Depuis in lin du sunt sunt : it all your a son profit toutes les nontuinents sunt a derivate du cut in a lender du cut in a lender du cut in a cut sunt en sent en sent un a line le cut in a lender du cut in a cut sunt en sent en sent un a la principal du cut in a cut sunt en sent en sent un a la cut sunt en sent en sent